

**Commune**  
**De**  
**Saint Georges d'Espéranche**  
**Isère**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*Séance du 27 février 2018*

**Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

**DECISION PRISE PAR LE MAIRE**

2	25.01.2018	Rénovation de l'Eglise : mission de Maîtrise d'œuvre – Cabinet ARCANNE 79 200 € HT
3	25.01.2018	Réaménagement de l'Ecole des Petits Pas : mission d'étude de faisabilité – Cabinet AJ-Architectes 6 840 € HT

**01 – BUDGET DES ECOLES 2018**  
**Crédits alloués**

Madame Isabelle JALOUX rapporteur de la commission Enseignement présente le budget établi avec les différents partenaires. La participation retenue de la Commune pour l'exercice 2018 est :

Crédits fournitures scolaires : 46.00 € }  
Projets culturels, sportifs : 39.42 € } Total 85.42 € par élève

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la répartition des crédits scolaires telle que précisée ci-dessus.

**02 – CONVENTION FINANCIERE ET D'ENTRETIEN AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES AYES (RD 518 – RD 53 F) – CHEMIN DE LA FROIDE**

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité d'entreprendre l'aménagement du carrefour entre les routes départementales N°518, N°53 F et la voie communale « Chemin de la Froide » N° 36 dans le but d'améliorer la sécurité des usagers.

Le financement de cette opération est défini dans une convention à savoir :  
- 3/4 à la charge du Département de l'Isère  
- 1/4 à la charge de la Commune.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 620 000 € HT soit  
- 465 000 € HT à la charge du Département  
- et 155 000 € HT à la charge de la Commune.

Pour cela, il est nécessaire de signer une convention financière et d'entretien avec le Département pour la réalisation du giratoire RD 518 RD 53F et la voie communale de la Froide N°36.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention financière et d'entretien avec le Département pour la réalisation du giratoire RD 518 RD 53F et la voie

communale de la Froide N°36 et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à engager les dépenses décrites.

### **03 – TARIF DE LOCATION DE LA MAISON SITUÉE 1 RUE DU DAUPHINE**

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de la Maison ODET, sise 1, rue du Dauphiné, proche de l'école A et M MOLLIE afin de constituer une réserve foncière pour la réalisation d'équipements publics indispensables à la Commune, notamment pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire et l'aménagement d'un parking.

Dans l'attente des études et du commencement des travaux, Monsieur le Maire propose donc de louer cette maison avec un contrat de location à titre précaire. Vu l'état médiocre de la maison, il propose de fixer un loyer mensuel pour le logement à 520 € et précise que ce loyer sera revalorisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier en fonction de l'indice de référence des loyers.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 1 abstention (M. André LASSALLE), fixe à 520 € le prix du loyer mensuel et précise qu'à ce loyer s'ajoute la redevance des ordures ménagères calculée en fonction de la somme payée par la Commune.

### **08 - TOUR DE TABLE**

**Madame Marjorie BARDONNET** donne la liste des permis de construire accordés :

#### **Permis de construire**

Monsieur GUILLEN Alexandre – 3, rue des Chouchères – maison avec garage ;  
Monsieur LARDEAU Jonathan – 128, impasse du Clos – aménagement du sous-sol et création d'ouvertures ;  
Département de l'Isère – 1, rue des Platières – Construction d'un bâtiment technique, développement raccordement optique ;  
Société MESSER France – 35, route de Lafayette – extension d'un bâtiment existant.

**Madame Marjorie BARDONNET** informe les élus du refus du permis d'aménager déposé par la Société Terre Habitat concernant le tènement PIOLAT. Ce permis concernait la création de 47 logements : 19 logements en bande individuels et 28 en collectifs. Ce refus est justifié sur plusieurs points :

- \* un manque de sécurité au niveau de la sortie sur la route départementale ;
- \* manque de place de stationnement ;
- \* un front urbain en entrée du village qui reste non précisé

Et un problème important au niveau de l'évacuation des eaux pluviales.

Elle précise qu'une délibération sera prise prochainement pour lancer la procédure de révision du PLU.

#### **Informations de Monsieur Le Maire**

Monsieur Le Maire informe les élus que la Commune a été débouté au Tribunal Administratif de Grenoble concernant le Droit de Prémption exercé par la Commune sur la Maison Bourguignon, rue de Péranche.

Il informe les élus que la Commune va faire appel par le biais de notre avocat devant la Cour Administrative d'Appel de LYON.

**Monsieur le Maire** donne lecture d'un article du «Dauphiné» au sujet de la fermeture du funérarium situé à Heyrieux. Il déplore de fausses informations retranscrites au sein de cet article concernant le coût de la location. Il explique que lors du dernier conseil communautaire du 15 février dernier, les élus de la CCCND ont dû se rendre à l'évidence quant à l'impossibilité, temporaire de maintenir ce service, faute d'exploitant. En 2017 une consultation a été lancée pour renouveler la délégation de service public échue, mais elle n'a obtenu aucune réponse. Les élus conscients de l'utilité d'un tel service recherchent activement une solution.

Il précise que le funérarium d'HEYRIEUX est un équipement propriété de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné mis à disposition d'une entreprise privée chargée de son exploitation, que le coût de la nouvelle D.S.P. était équivalent à celui appliqué de 2008 à 2018.

**Monsieur Franck REUTER** indique une erreur constatée sur un panneaux des sentiers de randonnées au Jacquéron.

